

Procès verbal

Le mardi 24 février 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 février 2026, s'est réunie sous la présidence de CLÉMENT ROUET.

Secrétaire de la séance : MARIE-ANGE SOUQUIERES

Présents : CLÉMENT ROUET, CHRISTELLE GARRIGOUX, ROLAND MAFFRE, GUILLAUME BOUROUMEAU, MONIQUE CANTAREL, SYLVIE DELTRUC, MARIE-ANGE SOUQUIERES

Représentés :

Absents et excusés : Hervé DELPUECH

Ordre du jour :

- Adoption du compte- rendu de la séance du 13 janvier 2026

- Finances :

Budget principal : Vote du compte financier unique 2025 - Affectation du résultat 2025

Budget eau et assainissement : Vote du compte financier unique 2025 - Affectation du résultat 2025

Délibérations fiscales

- Syndicat des eaux Est Châtaigneraie : Arrêté préfectoral portant création du Syndicat des eaux Est châtaigneraie

- Aménagement mairie : FCS 2026 Rénovation énergétique - Mobilier salle du conseil municipal

- Commerce multiservices : Achat de matériel

- Logement communal

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Matériel de cuisine (N° DE_013_2026_BIS)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'équiper en matériel le commerce multiservices.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de CMBH d'un montant de 643.50 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat de ce matériel auprès de CMBH pour un montant total de 643.50 € HT

- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire

- décide d'inscrire cette dépense en investissement

Délibération : adoptée

Candidature à la reprise du commerce multiservices (N° DE_014_202_BIS)

Monsieur le Maire présente la candidature de Madame Sandrine TILLY à la reprise du commerce multiservices situé 5 rue des commerces.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'assurer la continuité de l'activité commerciale au sein de la commune ainsi que l'intérêt local que représente le maintien de cette activité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- d'accepter la candidature de **Sandrine TILLY** pour la reprise du commerce dénommé Un Air de famille situé 5 Rue des Commerces 15120 Ladinhac.
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la finalisation de cette reprise, notamment la signature du contrat de location gérance.

Délibération : adoptée

Convention assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des combles du bâtiment école en logements (N° DE_015_2026_BIS)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention concernant la prestation de Cantal ingénierie et territoires (CIT) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la réhabilitation des combles du bâtiment école en logements

La prestation comprend 15 jours de travail facturés sur la base d'un tarif journalier de 416.67 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec CIT pour 6083.00 € HT
- décide d'inscrire cette dépense en investissement

Délibération : adoptée

Convention assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de curage du filtre planté de roseaux (N° DE_016_2026_BIS)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention concernant la prestation de Cantal ingénierie et territoires (CIT) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de curage du filtre planté de roseaux.

La prestation comprend 4 jours de travail facturés sur la base d'un tarif journalier de 416.67 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec CIT pour 1666.67 € HT
- décide d'inscrire cette dépense en investissement

Délibération : adoptée

Subvention exceptionnelle Voyage (N° DE_017_BIS_2026)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande de participation financière par le collège de Montsalvy pour un voyage à Lyon des élèves de la classe de 4ème parmi lesquels 4 élèves sont domiciliés à Ladinhac.

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention communale d'un montant total de 100.00 € "équivalent à 25.00 € par élève domicilié à Ladinhac".

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de procéder au versement d'une subvention communale exceptionnelle d'un montant de 100.00 € au collège de Montsalvy.
- décide l'inscription des crédits nécessaires au budget 2026

Délibération : adoptée

Rénovation énergétiques des bâtiments : Fonds cantal solidaire 2025-2027 (N° DE_019_2026)

Dans la continuité de son plan de rénovation du patrimoine bâti, la commune souhaite rénover des bâtiments publics afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments. Ce plan de rénovation se fera en deux phases (phase 1 en 2026 - phase 2 en 2027)

La phase 1 correspond aux travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie ainsi que l'aménagement de la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que le montant estimé de ce marché est évalué à :
Phase 1 : 45 847.81 € HT

Au vu des éléments exposés ci-avant et après discussion du conseil municipal, Monsieur le Maire propose

- d'adopter l'intention du projet,
- de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux) au titre du fonds cantal solidaire 2026 dans le cadre du programme 2025-2027.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier notamment pour les demandes de subventions,
- d'établir un plan prévisionnel de financement comme suit :

Plan prévisionnel de financement lié à la rénovation énergétique des bâtiments

Phase 1

Montant des travaux 45 847.81 € HT
Subventions :

Fonds cantal solidaire sollicité 2025-2027 : 13 754.34 € HT soit 30% du total des dépenses

Fonds propres : 32 093.47 € HT soit 70 % du total des dépenses

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter l'intention du projet,
- de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux) au titre du fonds cantal solidaire 2026 dans le cadre du programme 2025-2027.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- de donner le pouvoir à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, notamment pour les demandes de subventions,
- d'adopter le plan prévisionnel de financement proposé.

Délibération : adoptée

Acquisition et vente de terrain Constitution d'une servitude de passage (N° DE_012_2026_BIS)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil, notamment ses dispositions relatives aux servitudes,

Vu le projet d'acquisition et de cession de parcelles situées à La Croix de Lasplagnes,

Considérant la nécessité pour la collectivité de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE 87 d'une superficie de 28 m², appartenant à Monsieur Jean-Paul VIALA,

Considérant le projet de vente de la parcelle cadastrée section AE 89, d'une superficie de 21 m², au profit de Monsieur Jean-Paul VIALA,

Considérant le projet de vente de la parcelle cadastrée section AE 72, d'une superficie de 367 m², au profit de Monsieur Jean-Paul VIALA,

Considérant la nécessité de constituer une servitude de passage sur la parcelle AE 88 appartenant à Monsieur Jean-Paul VIALA afin de permettre l'accès à la parcelle enclavée cadastrée section AE 87,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE 87, pour un montant de 5.00 € non recouvré
- D'approuver la vente de la parcelle cadastrée section AE 89, pour un montant de 5.00 € non recouvré
- D'autoriser la constitution d'une servitude de passage au profit de la parcelle cadastrée section AE 87 au profit de la commune de Ladinhac, pour l'accès à la STEP avec véhicules à moteur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes notariés et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De mandater l'office notarial SELARL Jean-Marie HENRI et Anaïs MANHES-BLONDEAU pour rédiger l'acte de vente
- Que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Christelle GARRIGOUX n'a pas prit part à la délibération et a quitté la salle car elle est concernée par cette délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération DE_2020_61

Délibération : adoptée

Mobilier salle du conseil municipal (N° DE_018_2026)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de renouveler le mobilier de la salle du conseil municipal.

M. le Maire présente au Conseil le devis de la société Interactive Papeterie concernant une table de réunion pour la salle de Conseil. Il s'agit d'un ensemble de tables pliables et modulables, qui pourront également être utilisées (sur place) lors de réunions d'associations.

Le devis de Interactive Papeterie s'élève à 2783.16€ HT.

M. le Maire présente au Conseil le devis de la société Interactive Papeterie concernant un support mobile pour écran TV, pour un montant de 297.44€ HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat de ce matériel auprès d'Interactive Papeterie pour un montant total de 3080.60 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire
- décide d'inscrire cette dépense en investissement

Marie-Ange Souquières n'a pas pris part à la délibération et a quitté la salle car elle est concernée par cette délibération.

Délibération : adoptée

CLÉMENT ROUET
Président de séance



MARIE-ANGE SOUQUIERES
Secrétaire de séance

